



Pour toute question, contacter : faq.ted-i@education.gouv.fr

SOMMAIRE :

- Public visé
- Connectivité
- Convention de mise à disposition
- Profils des référents TED-i
- Livraison et recette
- Formation et accompagnement
- Gestion des comptes
- RGPD
- Droit à l'image
- Charte d'utilisation
- Support et assistance
- Assurance
- Garantie
- Évaluation du programme
- Logistique et stockage



○ PUBLIC VISÉ

Quels sont les enfants potentiellement bénéficiaires du programme TED-i ?

- Sont concernés par le programme TED-i les élèves empêchés par des maladies somatiques graves et de longue durée, absents de l'établissement d'enseignement, qu'ils soient à l'hôpital ou en établissements de soins, ou à leur domicile, ou dans un lieu de convalescence.

Quel est le niveau scolaire des élèves empêchés ?

- Le programme TED-i concerne tout élève inscrit dans une école ou un établissement d'enseignement scolaire du premier ou du second degré. L'enseignement supérieur entre aussi dans le périmètre.

À partir de combien de temps une maladie est-elle considérée de longue durée ?

- Peut être concerné tout élève dont la scolarité présentielle est interrompue en continu pour une durée supérieure ou égale à un mois.

Les robots seront-ils attribués à un enfant absent de courte durée ?

- Non, les robots ne sont pas attribués si la scolarité de l'enfant est interrompue pour une durée de moins d'un mois hors vacances scolaires.

Comment intégrer le TED-i dans un dispositif ULIS ?

- Les élèves scolarisés au titre des ULIS ne sont éligibles au dispositif TED-i que s'ils sont empêchés dans les conditions précitées.

Si l'un des titulaires du marché reçoit directement une demande pour qu'un élève bénéficie d'un TED-i peut-il y répondre ?

- Non, le titulaire doit indiquer à la personne qui fait la demande que ce n'est pas la procédure à suivre.
- Pour bénéficier d'un TED-i, un directeur d'école ou un chef d'établissement scolaire ou la famille, prend contact avec le coordonnateur Apadhe (Dasen) pour faire la demande de prise en charge ([Circulaire du 3-8-2020](#)).
- Au regard des éléments médicaux et du projet d'accueil individualisé (PAI) éventuellement constitué, le médecin conseiller technique de l'IA-Dasen, ou son représentant, autorise la mise en œuvre de l'Apadhe et donne les indications médicales à prendre en compte dans le projet.

○ CONNECTIVITÉ

Comment s'assurer de la connectivité du TED-i : Wi-Fi/4G ?

- Les TED-i fonctionnent en Wi-Fi et en 4G, livrés sans carte SIM.
- Les robots comme les télécommandes (tablette ou ordinateur portable selon la solution) doivent être connectés à Internet, en Wifi ou en 4G. Une carte SIM peut être demandée au Rectorat.

Les TED-i se connectent-ils automatiquement au réseau Wi-Fi de l'école/de l'établissement ? Quels sont les ports nécessaires à ouvrir dans le routeur de l'établissement en cas d'utilisation du Wifi ?

- Comme tout objet connecté, il faut prévoir l'ouverture de ports pour connecter les TED-i.
 - Pour la solution BEAM : ports UDP sortant de 6868 à 6871 inclus doivent impérativement être ouverts en sortie avec retour. Les Ports TCP 443 et 5222 doivent également être ouverts. Le dispositif BEAM conserve en mémoire les informations du réseau WiFi à la suite d'une première connexion. Il se reconnecte donc automatiquement.
 - Pour la solution BUDDY : il faut se conformer aux prérequis indiqués dans cette page. <https://docs.agora.io/en/Agora%20Platform/firewall?platform=Android>
 - Pour la solution EDMO : Il est impératif que le port 443 soit ouvert (indispensable pour les SSL (https)).

Faut-il bénéficier d'un débit minimal pour utiliser le dispositif ?

- Pour la solution BEAM : 1 Mbit/s symétrique minimum (montant et descendant) en réseau dédié (2 Mb étant plus sûr), l'appareil de téléprésence BEAM consomme entre 0,9 et 1,3.
- Pour la solution EDMO : plus les débits sont importants, plus le confort de session est grand. Les débits minimaux conseillés sont de 3 Mb/seconde ascendants et descendants. Selon les mesures effectuées récemment les consommations de data se situent entre 0.8 GO et 1.5 GO / heure. Elles varient selon les conditions de qualité de couverture réseau, luminosité, mouvement filmés etc... (pour une carte de 50 Go/mois entre 35 et 60 heures de communication par mois).

Quels sont les autres éléments à connaître quant à l'utilisation du dispositif avec les bornes Wi-Fi ?

- Il faut veiller à ce que le réseau Wifi couvre l'intégralité de l'endroit où va évoluer le TED-i.
 - Pour la solution BEAM : les bornes WiFi doivent supporter de préférence la bande 5 Ghz (afin d'éviter les interférences du 2,4 Ghz) ; il faut que le réseau Wi-Fi couvre l'intégralité de l'endroit où va évoluer l'appareil.

○ CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

Une convention de prêt de matériel aux familles est-elle nécessaire ?

- Oui, selon les principes de prêt de matériel en vigueur dans l'académie. Vous devez agir de la même façon que pour le matériel remis aux élèves quand l'académie/service gestionnaire établit une convention de mise à disposition.

Une convention de prêt de matériel à l'EPLÉ est-elle nécessaire ?

- Non car il s'agit d'une mise à disposition par les académies aux établissements/écoles sur un temps donné.

○ PROFILS DES RÉFÉRENTS TED-I

Quelles sont les compétences requises pour les référents TED-i ?

- Il est conseillé que le profil des référents TED-i (académiques/départementaux) soit numérique et qu'ils disposent de connaissances sur l'école inclusive.

○ LIVRAISON ET RECETTE

Lorsqu'on choisit une livraison au rectorat ou à la DRANE/DANE, comment est gérée la distribution dans les DSDEN puis dans les établissements ?

- Après la livraison des TED-i, leur distribution relève de l'organisation académique.

À la réception des cartons, quelles sont les actions à effectuer ?

- Le destinataire, précédemment identifié, effectue la recette quantitative (nombre de cartons) (un kit BEAM correspond à un carton), signe le bordereau de livraison et le transmet à la DNE via l'adresse mail générique livraison.ted-i@education.gouv.fr
- S'il manque un carton, le destinataire le notifie en utilisant l'adresse indiquée ci-dessus.

Quand se déroule la recette qualitative ?

- La recette qualitative (fonctionnelle) a été réalisée par les équipes du ministère. En cas de dysfonctionnement constaté, il faut saisir le référent TED-i qui, le cas échéant, aura recours au SAV.

À la réception des cartons, faut-il tester les TED-i pour en vérifier le bon fonctionnement ?

- Non, à la réception des cartons, il ne faut pas tester les TED-i.

Doit-on conserver les cartons de livraisons ?

- Oui, les cartons de livraisons, ainsi que tous les éléments d'emballage et de protection, sont à conserver pour faciliter ultérieurement le transport des TED-i dans d'autres établissements ainsi que le SAV.

○ FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT (TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE)

Qui sera formé à la prise en main et au fonctionnement des robots, quand et par qui ?

- Les référents TED-i académiques et les référents TED-i départementaux s'ils existent, les coordonnateurs Apadhe bénéficieront d'une formation technique dispensée par les titulaires du marché.
- Cette formation aura lieu après chaque première livraison.

En quoi consiste la formation technique ?

- La formation technique concerne la prise en main des TED-i et de la plateforme de gestion de flotte.

Une formation pédagogique à destination de l'enseignant pour l'intégration d'un élève dans le programme TED-i est-elle nécessaire ?

- Un accompagnement est organisé par le référent TED-i académique pour la prise en charge rapide des systèmes robotisés. Par ailleurs, une formation pédagogique, opérée par réseau Canopé et financée par le ministère, vous sera proposée. Elle n'est pas requise mais conseillée pour l'utilisation de TED-i dans la classe. Pour ne pas empêcher l'attribution du robot, cette formation peut être organisée a posteriori de la livraison de l'équipement.

Y a-t-il une procédure pas-à-pas pour la première connexion ?

- Un mode opératoire est fourni par les titulaires du marché pour vous accompagner lors de la première connexion. Il est disponible sur les plateformes de gestion de flotte des robots respectives (sur le MOOC <https://mooc.awabot-smile.com/> pour ce qui concerne la solution BEAM).

Y a-t-il de la documentation fournie suite aux formations ?

- Pour la solution BEAM, le support de formation (cf. Ressources et téléchargement) est proposé sur le MOOC : <https://mooc.awabot-smile.com/>
- Pour la solution BUDDY et EDMO, un espace documentaire est proposé : <https://ted-i.teamnet.fr/index.php/login>

Comment puis-je trouver les plateformes de gestion de flotte ?

- Pour la solution BEAM : <https://ted-i.awabot-smile.com>
- Pour la solution BUDDY et EDMO : <https://tedi2et3.zohocreatorportal.eu/>

Ces plateformes sont-elles accessibles ?

- Pour la solution BEAM : <https://ted-i.awabot-smile.com/accessibility>
- Pour la solution BUDDY et EDMO : <https://ted-i.teamnet.fr/index.php/apps/files/?dir=/&openfile=2653>

Est-ce que des pistes pédagogiques sont fournies ?

- Des pistes pédagogiques pourront être proposées dans le cadre des formations animées par Réseau Canopé, notamment sur les thématiques suivantes : adaptation des pratiques pédagogiques des enseignants, réorganisation de la classe, interactions entre l'élève empêché et les élèves de la classe...

Comment réagir face à un enseignant qui ne souhaite pas accueillir un robot dans sa classe ?

- Dans les situations qui l'exigent, des mesures permettant de maintenir la scolarité des élèves, tout en garantissant la continuité des soins, nécessitent la mise en place d'un

projet d'accueil individualisé (PAI). Le dispositif TED-i fait partie du panel de mesures proposées par celui-ci.

À la phase de clôture d'un déploiement d'un TED-i auprès d'un élève, faut-il effacer toutes les données présentes sur les télécommandes (tablette ou ordinateur portable selon la solution) ?

- Oui. Il est nécessaire de procéder à l'effacement des fichiers précédemment téléchargés par l'élève sur la tablette ou l'ordinateur portable qui lui a été mis à disposition. Il s'agit essentiellement des photos prises afin de permettre le zoom dans l'image.
Des consignes précises à ce sujet sont transmises aux référents académiques et départementaux lors des formations assurées par les titulaires.

○ GESTION DES COMPTES

Comment créer les comptes plateforme et comptes génériques robot ?

- Pour rappel, seuls les référents TED-i sont concernés et gèrent la création et la saisie des comptes.
- Pour la solution BEAM, se reporter aux procédures décrites dans les documentations fournies (p.44 pour les comptes plateforme et p.45 pour les comptes génériques de connexion aux dispositifs du document de formation : TED-I_lot1_Formation)
- Pour la solution BUDDY et EDMO, le Guide utilisateur Plateforme FLOTTE en son point 6.3 répond à ce sujet.

Un gravage /étiquetage des robots est-il prévu ?

- Les numéros de série des robots sont disponibles sur les différents matériels. Aucun gravage n'est prévu.

○ RGPD

Quelle conformité RGPD ?

- Le ministère est en charge de la conformité RGPD. Se reporter à la documentation dédiée.

○ DROIT À L'IMAGE

Comment sont gérées les autorisations liées au droit à l'image et aux droits à l'enregistrement avec les TED-i ?

- Ces autorisations doivent être gérées de la même façon que pour toutes activités pédagogiques dans la classe.
- Télécharger les modèles d'autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image/de la voix :
 - Mineur <https://eduscol.education.fr/media/5326/download>
 - Majeur <https://eduscol.education.fr/media/5323/download>

Faudra-t-il faire signer à tous les responsables légaux de la classe une autorisation de droit à l'image ?

- Ces autorisations doivent être gérées de la même façon que pour toutes activités pédagogiques dans la classe.

○ CHARTE D'UTILISATION

Existe-il une charte d'utilisation à destination de l'élève (par exemple non enregistrement des vidéos captées) ?

- Le document « Bienvenue TED-i » décrit les principes de l'utilisation de TED-i.

Comment gérer l'installation puis la désinstallation de nouveaux logiciels ?

- Les télécommandes (tablette et ordinateur portable selon la solution) fournies ne permettent pas l'installation de nouveaux logiciels ou applications.
- Pour la solution BEAM, l'ordinateur fourni aux élèves comporte une session administrateur (à destination des référents départementaux/académiques) et une session utilisateur destinée à l'élève. Ce dernier ne peut pas installer de programmes ou d'applications. Il peut simplement télécharger des fichiers tels que des documents transmis dans le cadre scolaire.
- Pour la solution BUDDY et EDMO, les tablettes sont kiosquées, c'est-à-dire qu'il n'est possible d'utiliser que les applications de visioconférence EDMO et BUDDY dédiées et d'accéder aux paramètres de la tablette.

Le robot peut-il être piloté par plusieurs élèves en même temps ?

- Non, cela n'est pas possible.

○ SUPPORT ET ASSISTANCE

Quel est le processus d'assistance en cas de dysfonctionnement ?

- Le processus d'assistance étant spécifique à chaque académie, il est nécessaire de se rapprocher du référent TED-i de votre académie pour être informé de la démarche choisie.

Quelles sont les coordonnées du Service après-vente ?

- Il existe deux contacts support auprès des titulaires :
 - Pour la solution BEAM
 - via le formulaire de ticketing de la plateforme Awabot Smile Manager
 - par téléphone : +33 (0)4 84 98 01 96
 - par mail : support-tedi@awabot.com
 - Pour la solution BUDDY et EDMO
 - via le formulaire de ticketing de la plateforme FLOTTE
 - par téléphone : +33 (0)2 96 13 07 80
 - par mail : TED-i@teamnet.fr

Qui se charge de récupérer le matériel défectueux ?

- Pour la solution BEAM : À la charge du titulaire, sous forme d'échange lors de la livraison du matériel de remplacement.
- Pour la solution BUDDY et EDMO : en cas d'échange standard de matériel défectueux, un rendez-vous est pris pour retirer le matériel directement sur le site d'utilisation et en livrer un de remplacement.

○ ASSURANCE

Comment est assuré un TED-i ?

- La responsabilité est portée par l'État.
- Il n'y a pas d'assurance à contracter par l'établissement.

○ GARANTIE

Existe-il une garantie ?

- Sur chaque TED-i, une garantie de deux ans est prévue dans le cadre du marché.

○ ÉVALUATION DU PROGRAMME

Une évaluation TED-i est-elle prévue ?

- Une évaluation débutera au 2^{ème} trimestre 2021 par 2 laboratoires.

○ LOGISTIQUE ET STOCKAGE

Où seront stockés les robots pendant les congés d'été ?

- Pour éviter les déplacements, les robots sont laissés dans les écoles et les établissements dans un lieu sécurisé.
- Concernant les télécommandes (tablettes et ordinateur portable selon la solution), les référents TED-i décideront s'ils récupèrent ou laissent le matériel confié à la famille si le programme se poursuit pour l'élève.

Faut-il garder les cartons après réception des TED-i ?

- Oui, pour faciliter ultérieurement le transport des TED-i dans d'autres établissements et le SAV.